



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-117

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Contrat de cession et de représentation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association Muzproduction

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le concert de Rosa dos ventos produit par l'association Muzproduction est programmé dans le cadre des Vendredis du Revermont le vendredi 12 juillet 2024 à Drom (01250) ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association Muzproduction, 7 rue A. Roche, 42000 Saint-Etienne (SIRET : 849 525 282 00018), représentée par son Président et administrateur bénévole Monsieur Richard CORTIAL.

Le contrat précise les points suivants :

- L'association Muzproduction s'engage à donner une représentation du concert Rosa dos ventos le vendredi 12 juillet 2024 à Drom ;

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association Muzproduction en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme de 1370€ T.T.C (mille trois-cent soixante-dix euros) comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 5 juin 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

